

Sujet :Re: PARC PHOTOVOLTAÏQUE PC024.023.22D0006 situé 700 route de Bergerac sur la commune de BANEUIL

Date :Fri, 17 Mar 2023 10:09:27 +0100

De :REUTENAUER Christian (Chef de l'UD 24) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 24
<christian.reutenauer@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation :DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 24

Pour :MOMPION Alicia (Chargée de mission SCOT enjeux planification) - DDT 24/SADD /PUAVD/CDSVD <alicia.mompion@dordogne.gouv.fr>

Bonjour,

Le projet étant situé à proximité d'une ICPE SEVESO seuil haut, le volet "Incidences des flux thermiques sur l'installation ICPE" page 231 n'est abordé qu'au niveau de l'effet "ilot de chaleur et modifications microclimatiques".

Mais qu'en est-il en cas d'incendie sur le parc et notamment de la centrale ?

Le porteur de projet doit étudier la possibilité d'éventuels effets dominos sur les installations de POLYREY générés en cas d'incendie de la centrale.

En l'absence de cette démonstration, l'avis de la DREAL NA est réservé.

Cordialement